

## À la une

## Délit de gestion irrégulière de déchets

note par Stéphane DETRAZ sous Cass. crim., 6 févr. 2024

Le délit de gestion irrégulière de déchets peut être reproché au chef de chantier et au maire qui omettent d'organiser de manière satisfaisante l'évacuation du béton et de la ferraille issus des travaux de construction réalisés sur un terrain appartenant à la commune.



© Zsolt Biczó\_AdoheStock

## Technique

## Fiscalité des capitaux-décès au dénouement d'un contrat d'assurance-vie

par Hervé ZAPF

## Doctrine

## Obligation de transparence : prêts en francs suisses, résidences-services et honoraires d'avocat, même combat !

étude par Xavier HENRY

## Jurisprudence

## Propriété, possession et prescription concernant l'immeuble irrégulièrement construit

note par Patrick BOUATHONG sous Cass. 3<sup>e</sup> civ., 15 févr. 2024

## Gazette Spécialisée

## PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, directrice de la spécialité Contentieux économique et Arbitrage à l'École de droit de Sciences Po Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Jean-François BEYNEL, Corinne BLÉRY, Nathalie BOURGEOIS-DE RYCK, Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Marilyn GUEZ, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER, Noémie REICHLING et Vincent ÉGÉA





“ Un panorama unique de l'état de la menace, des moyens mis en œuvre et des pistes de perfectionnement par un collectif d'experts de premier plan : magistrats, avocats, universitaires et forces de l'ordre ”

Disponible  
sur



[www.lgdj.fr](http://www.lgdj.fr)

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Publicité : [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL462i6 ■ *Legal privilege* : la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté la PPL Terlier 3

GPL462e2 ■ CAPA : le master 2 devra avoir été obtenu avant l'inscription à l'examen 5

GPL462i3 ■ Narcotrafic : le CSM soutient les magistrats marseillais face au garde des Sceaux 7

GPL461u3 ■ Harcèlement et discrimination : « la profession d'avocat n'est pas imperméable à ce type de pratiques »  
entretien avec Talissa FERRER-BARBIERI 8

## Technique

GPL461p0 ■ Fiscalité des capitaux-décès au dénouement d'un contrat d'assurance-vie  
par Hervé ZAPP 10

## Doctrine

GPL461d8 ■ Obligation de transparence : prêts en francs suisses, résidences-services et honoraires d'avocat, même combat !  
étude par Xavier HENRY 13

## Jurisprudence

GPL460j9 ■ Délit de gestion irrégulière de déchets  
note par Stéphane DETRAZ sous Cass. crim., 6 févr. 2024 17

GPL460z9 ■ Propriété, possession et prescription concernant l'immeuble irrégulièrement construit  
note par Patrick BOUATHONG sous Cass. 3<sup>e</sup> civ., 15 févr. 2024 21

GPL461p4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 25

GPL460w5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28

GPL461o3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH  
par Catherine BERLAUD 31

GPL462g1 ■ Chronique de jurisprudence de la CEDH  
par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA <https://lext.so/GPL462g1> 

## Aux marches du Palais

### Portrait

GPL461x9 ■ Laurence Boucherat-Heresztyn, bâtonnière du barreau de Brive 32

## Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Soraya AMRANI-MEKKI